

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 2 8 NOV. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 1er FEVRIER 2024

Service Ressources Humaines TR/KMC

2024-n° 338

OBJET: Annulation de la décision n°2024-317 du 15 novembre 2024 portant sur la formation Certificat individuel « Certibiocide Nuisibles »

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

VU la décision n°2024-317 du 15 novembre 2024 portant sur la formation Certificat individuel « Certibiocide Nuisibles » prévue du 10 au 12 décembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la convention de formation portant sur la formation Certificat individuel « Certibiocide Nuisibles » prévue initialement aux Lilas pour deux agents des services techniques du 10 au 12 décembre 2024 pour une formation Certificat individuel « Certibiocide Nuisibles » organisée en visioconférence du 10 au 12 décembre 2024 pour trois agents des services techniques,

CONSIDERANT les modifications apportées à la convention de formation par l'organisme de formation ISTAV, 85 avenue Pasteur, 93260 LES LILAS.

DECIDE

Article 1: La décision n°2024-317 du 15 novembre 2024 est annulée

Vice-président délé il départemental,

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 2 8 NOV. 2024 Mis en ligne et/ou notifié le : 2 9 NOV. 2024 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 2 9 NOV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte

Accusé de réception en préfecture 095-219505989-20241128-RH2024DEC338-BF Date de réception préfecture : 28/11/2024